7. FREINAGE

Voir notice descriptive du véhicule de base sauf pour les points suivants :
7.9. Dispositif ralentisseur :
7.9.1. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II : Non concerné
7.9.2. Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 :
Avec boite de vitesses mécanique : Electromagnétique sur transmission
Avec boite de vitesses automatique : Néant.
7.9.3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis :
Avec boite de vitesses mécanique : Retenue moteur seul
Avec boite de vitesses automatique : Ralentisseur obligatoire pour les véhicules circulant dans les régions difficiles ou accidentées

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : Autocar
8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes : climatisation, chauffage additionnel, soutes, aménagement pour UFR et PMR conforme à l'Annexe VII de la directive 2001/85, hayon élévateur sur la face arrière.

Dans la version A16S+1UFR, l'emplacement pour l'UFR est situé à l'arrière gauche. Il est maintenu par un système de fixation au sol et une ceinture 3 points Q'STRAINT.
1 place est réservée pour la personne à mobilité réduite à l'avant droit.

8.1.2 Volume des soutes à bagages :

Versions de transformation en porte à faux arrière de 2015 mm (45)	Volume maxi des compartiments à bagages (m3):	Versions de transformation en porte à faux arrière de 1615 mm (35)	Volume maxi des compartiments à bagages (m3):
A16S+1UFR et 16S	0	20C, 20C2	0.6 m^3
23 et 20	0.6 m^3	17C	2.5 m^3
20A, 17	2.5 m^3	14C	2.0 m^3
		20CA	1.0 m^3

8.2 Matériaux constituant la carrosserie
8.2.1 Nature : Tôle acier
8.2.2 Protection contre l'incendie : Oui

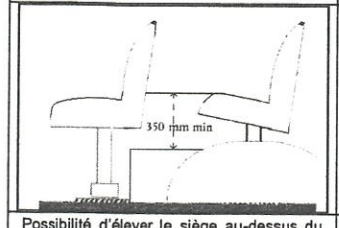
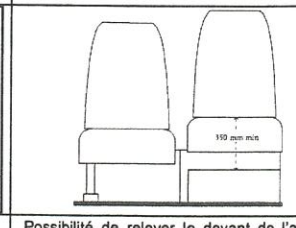
8.3 Nombre de places assises :

Versions de transformation	Assises (y compris conducteur)	UFR	Debout (nombre maxi)	Total
23	23	0	0	23
16S	23 maxi dont au moins 16 sièges fixes	0	0	23 maxi
A16S+1UFR	21* maxi dont au moins 16 sièges fixes	1	0	21 maxi
20A – 20 – 20C – 20C2 – 20CA	20	0	0	20
17 – 17C	17	0	0	17
14C	14	0	0	14

* cette valeur est minorée de 4 places en présence d'un UFR.

8.4 Sièges
8.4.1 A l'avant :
Siège chauffeur MERCEDES d'origine en ceinture 3 points.

8.4.2 A l'arrière :
8.4.2.1 Sièges fixes

CIVIC	IRATI / ROUTER
Sièges de la première rangée, derrière le chauffeur, la rambarde avant et à l'arrière en face l'allée en ceinture 3 points exclusivement, pour les autres places : ceinture 2 points. Option : Ceintures 3 points à toutes les places.	Sièges de la première rangée, derrière le chauffeur, la rambarde avant et à l'arrière en face l'allée en ceinture 3 points exclusivement, pour les autres places : ceinture 2 points.
	
Possibilité d'élever le siège au-dessus du passage de roue afin que la distance entre le haut du coussin et le passage de roue soit d'au moins 350 mm.	Possibilité de relever le devant de l'assise du siège situé au-dessus du passage de roue afin que la distance entre le haut du coussin et le passage de roue soit d'au moins 350 mm.

8.4.2.2 Sièges amovibles :
Uniquement dans les versions 16S et A16S+1UFR, sièges individuels CIVIC ou ROUTER installés dans la zone en arrière des passages de roue de l'essieu 2 et fixés au sol par des fixations Q'STRAINT ou UNWIN.
Nombre de sièges pouvant varier selon la configuration d'aménagement (cf. attestation d'équipement).
Possibilité de cohabiter des sièges fixes avec des sièges amovibles.

8.5. Nombre de portes
8.5.1 Latérale : Voir le tableau ci-dessous.
8.5.2 Arrière : Voir le tableau ci-dessous.

Versions de transformation	Portes placées sur les faces latérales		Porte sur la face arrière
	Avant gauche	Avant droite	
Toutes	1S	1N	X ou 0

Type de porte et commande
N : Porte de service : Louvoyante électrique.
S - Porte de secours : Battante manuelle
X - Autre porte
0 - Pas de porte (porte AR double d'origine remplacé par un panneau tôlé)
8.5.3 Fermeture : de sécurité à 2 positions sur porte de secours.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres Issues de secours :
8.6.1 Nombre et emplacements:
Fenêtres de secours : Une baie sur face latérale gauche
8.6.2 Mode d'ouverture : marteau brise glace

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé

8.8. Équipement des places assises en ceintures de sécurité :
8.8.1. Places avant : Voir 8.4
8.8.2. Places arrière : Voir 8.4

8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1. Avant : sans objet
8.10.2. Arrière : assuré par la carrosserie.

8.11. Dispositif anti-projections : sans objet

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Voir notice descriptive du véhicule de base sauf pour les points suivants :
9.5 Indicateurs de changement de direction
9.5.2 Arrière: 2 d'origine + 2 en haut en option.

10 . DIVERS

10.1. Accessoires :
10.1.1 à 10.1.5 : Voir notice descriptive du véhicule de base.
10.1.6 : Extincteur : 1
10.1.7. Divers
. Eclairage intérieur non éblouissant pour le conducteur
. Eclairage des marches à l'ouverture des portes
Chauffage autonome en option, conforme à la directive 2001/56.
Celui-ci fonctionne au GO.
. Un dégivrage pour le pare-brise
. Tous les circuits sont protégés par un fusible indépendant.
. Les circuits regroupant plusieurs appareils sont protégés par un fusible d'au maximum 16A.
. Poignée à la porte de service
. Un pare-soleil
. Plaques et inscriptions réglementaires

10.2. Marques d'identité :
10.2.1. à 10.2.5. Voir notice descriptive du véhicule de base.

10.3. Marques d'identité du transformateur :
10.3.1. Emplacement de la plaque de transformation : sur le montant de la porte latérale gauche
10.3.2. Structure de numéro de transformation :
170 : MERCEDES aménagé
000 : incrémentation pour toute nouvelle commande
10.3.3. Le numéro de transformation carrossier commence à : 170017

11 .VISITE TECHNIQUE : Voir notice descriptive du véhicule de base.

9103

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur de la 2ème étape **Vehixel Carrossier Constructeur – ZA – 01340 ATTIGNAT**, que les véhicules
de catégorie internationale : M2
genre : TCP
marque : MERCEDES
dont les types - variantes - versions suivent :
9065DF4 10 35 MOD A, 9065DF4 10 45 MOD A
9065DF4 13 35 MOD A, 9065DF4 13 45 MOD A
9065DF4 16 35 MOD A, 9065DF4 16 45 MOD A
versions de transformation : 20C – 20C2 – 17C – 14C – 20CA – 23 – 20A – 20 – 17 – 16S – A16S+1UFR

livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Cette extension est motivée par :
- L'intégration de sièges amovibles CIVIC et ROUTER,
- L'intégration des sièges ROUTER,
- L'adjonction de la boite de vitesse automatique,
- L'adjonction des versions de transformation : A16S+1UFR et 16S,
- La suppression des versions de transformation : 19CR – 16CR – 18 CR – 18CR2 – 22R – 21R – 21R2 – 19R et A18+1UFR.

Nota(s) : Aménagements réceptionnés en tant qu'entité technique suivant la directive 2001/85/CE (conformément à l'article 103-5°/ de l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié)

Mention(s) particulière(s) : nombre de places assises à porter sur la carte grise :
- version 45 MOD A (sauf version de transformation A16S+1UFR) : **23** (véhicule à nombre de places variable)
- version 45 MOD A (version de transformation A16S+1UFR) : **21**
- version 35 MOD A : **20** (véhicule à nombre de places variable)

Fait à VIRIAT le 7 décembre 2010

Le technicien supérieur principal de l'industrie et des mines

Signé L. CASAUBIEILH.

Vu, approuvé et enregistré sous le N° L-0170-07-05
LYON, le 10 décembre 2010
Pour le préfet et par délégation,
L'ingénieur de l'industrie et des mines:
Signé : A. DANIERE

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, Carrosserie VEHIXEL CARROSSIER CONSTRUCTEUR, Constructeur de la 2e étape, certifions :
a) que le véhicule prêt à l'emploi :

(D1) Marque	MERCEDES											
(D2) Type Variante et version (1)	~~906 5 DF4 10 35 MOD A~~ ~~906 5 DF4 13 35 MOD A~~ ~~906 5 DF4 16 35 MOD A~~					~~906 5 DF4 10 45 MOD A~~ 906 5 DF4 13 45 MOD A ~~906 5 DF4 16 45 MOD A~~						
Versions de transformation (1)	~~20C~~	~~20C2~~	~~17C~~	~~14C~~	~~20CA~~	~~23~~	~~20A~~	~~20~~	~~17~~	~~16S~~	A16S+ 1UFR	
(D3) Dénomination commerciale	SPRINTER LIGNEO EXCELIO											
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : (2)	WDB9066571S511597											
(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) :	5000											
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) :	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											Néant
(G) Masse en service (G1+75) (kg) : (2)	3565											
(G1) Masse à vide nationale (PV) (kg) : (2)	3490											
(J) Catégorie internationale :	M2											
(J1) Genre national :	TCP											
(J3) Carrosserie (désignation nationale)	CAR											
(K) Numéro de la réception par type :	L-0170-07-05											
P1) Cylindrée (cm^3)	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											
P2) Puissance nette maximale (kW) :	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											
(P3) Source d'énergie	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											
(P6) Puissance administrative (CV) :	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											
Q) rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle)	Sans objet											
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) à reporter sur la carte grise (véhicule à places variables) (1)	~~20~~					~~23~~					21	
(U1) Niveau sonore à l'arrêt	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											
(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (min^{-1})	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											
V7) CO2 (g/km) :	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											
V9) Classe environnementale	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											

(1) Rayer les mentions inutiles. (2) A compléter.

3.12. Réservoir à carburant :			
3.12.1. Emplacement	Sur le côté gauche		
3.12.2. Capacité (en litres)	De série : 75 (en option : 100)		
3.12.3. Matériau	polyéthylène		
3.13. Mode d'alimentation du moteur	Par rampe commune haute pression. Injecteurs à commande mécanique et gestion électronique		
3.14. Type de filtre à air	à cartouche sèche		
3.15. Allumage	Par compression		
3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques	12 volts		
3.17. Dispositif d'anti-parasitage	sans objet		
3.18. Refroidissement du moteur	par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur visco-coupleur		
3.19. Nombre de silencieux d'échappement	un + un catalyseur + un filtre à particules		
3.20. Niveau sonore au point fixe :			
3.20.1. Valeur du niveau sonore	87 dB (A)	83 dB (A)	86 dB (A)
3.20.2. Régime de rotation correspondant	2.850 tr/min		
3.20.3. Position de la sortie d'échappement	Dans l'empattement, côté droit		
3.21. Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption	Frappé sur la plaque constructeur		
3.22.			
3.23.			
3.24. Classe environnementale	0555*0874G (EURO 5) ou 0555*0874K (EEV)		

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1. Type des boîtes de vitesses :

Mécanique :
TSG 360 (6 rapports avant et une marche arrière)

Automatique : (seulement avec variante 13 ou 16)
MB W5A 380 (5 rapports avant et 1 marche arrière)

4.1.1. Emplacement du levier de commande : Au tableau de bord

4.2. Type d'embrayage : - Mono disque à sec (boîtes de vitesses mécaniques) - Coupleur hydraulique (boîtes de vitesses automatiques)
4.2.1. Mode de commande : - Par pédale et transmission hydraulique (boîtes de vitesses mécaniques) - Automatique ou séquentiel (boîtes de vitesses automatiques)
4.3. Type de transmission entre boîte de vitesses et roues : Par arbres à cardans à l'avant, pont arrière et boîte de transfert

4.4. Démultiplication de la transmission :
4.4.1. Circonférence de roulement des pneumatiques de référence : 2.115 mm
4.4.2. Démultiplication et vitesses à 1.000 tr/min

Avec boîte de vitesses TSG 360

Combinaison des vitesses	Rapports de boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1.000 t/min (en Km/h)
1	5,076	4,727	23,994	5,289
2	2,610		12,337	10,286
3	1,518		7,176	17,685
4	1,000		4,727	26,846
5	0,791		3,739	33,939
6	0,675		3,191	39,772
Arrière	4,722		22,321	5,585

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée

Boîte de vitesses automatiques (sur demande) :

BV/Rapport	1	2	3	4	5	AR
W5A 380	3.595	2.186	1.405	1.000	0.831	3.167

Peuvent être montés en option les rapports de ponts suivants :

Moteur 70 kW (Variante 10)

BV / Rapport	4,182	4,727
TSG 360	X	X

Moteur 95 kW (Variante 13)

BV / Rapport	4,182	4,727
TSG 360	X	X
W5A 380	X	X

Moteur 120 kW (Variante 16)

BV / Rapport	4,182	4,727
TSG 360	X	X
W5A 380	X	X

4.5. Vitesse maximale effective : 100 Km/h
4.6. Indicateur de vitesse : oui
4.7. Compteur kilométrique : oui
4.8. Chrono tachygraphe : oui
4.9. Limiteur de vitesse : oui, par réglage du boîtier électronique à 100 km/h

5. SUSPENSION

5.1. Avant : Roues indépendantes - 1 lame transversale – 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique – 2 triangles inférieurs - Barre stabilisatrice (en option)
5.2. Arrière : Essieu rigide – 2 ressorts à lames longitudinaux - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - Barre stabilisatrice (en option)
5.3.
5.4.

6. DIRECTION

6.1. Type de direction : A crémaillère avec assistance. L'effort volant est amplifié par pression hydraulique.
Cette pression est délivrée par une pompe hydraulique entraînée par le moteur.
6.1.1. Système de régulation de stabilisation (ESP) :
Ce dispositif permet d'augmenter la stabilité du véhicule par régulation du couple moteur et du système de freinage
(une indication au tableau de bord signale au chauffeur l'arrêt ou l'entrée en fonction du système)
6.2. Diamètre de braquage hors tout : 15,6 mètres

7. FREINAGE

7.1. Frein de service : A double circuit (type X)
7.2. Répartiteur de freinage : Oui, fonction gérée électroniquement (EBV)
7.2.1. Dispositif antibloqueur de roues : Oui, de catégorie 1
7.2.1.1. Principe : Un capteur sur chaque roue
7.3. Frein de secours : Assuré par l'indépendance des circuits
7.4. Frein de stationnement : A main, par levier agissant sur les roues de l'essieu 2
7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. Frein de service : Par fluide hydraulique
7.5.2. Frein de secours : Par fluide hydraulique
7.5.3. Frein de stationnement : Par câbles
7.6. Assistance des freins :
7.6.1. Frein de service : Oui, servo-frein à dépression alimenté par une réserve de fluide de 6,31 litres, elle même régénérée par une pompe à vide entraînée par le moteur
7.6.2. Frein de secours : Voir frein de service
7.6.3. Frein de stationnement : Non
7.7. Réservoirs de fluide et d'énergie : Réservoir de fluide à niveau visible placé sous le capot moteur
7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances : a) voyant lumineux rouge sur planche de bord
b) voyant lumineux orange sur planche de bord et écran multifonctions
7.7.2. Paramètres mesurés pour l'alarme : a) Baisse de niveau de fluide pour l'hydraulique
b) défaillance ABR
7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : Lors de la mise sous tension ou par réalisation d'une défaillance
7.8. Type de freins :
7.8.1. Frein de service
7.8.1.1. Essieu 1 : Disques
7.8.1.2. Essieu 2 : Disques
7.8.2. Frein de secours : Disques
7.8.3. Frein de stationnement : A tambours incorporés aux disques arrières
7.9. Dispositif ralentisseur :
7.9.1.
7.9.2. Dispositif ralentisseur additionnel :
7.9.2.1. Avec bénéfice de poids prévu au nota chapitre 2 : Sans objet
7.9.2.2. Sans bénéfice de poids : Sans objet
7.9.3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : Ralentisseur électrique pour les véhicules pouvant circuler dans les régions difficiles ou accidentées
7.10.

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : Fourgon pour aménagement T.C.P.
8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes : Chauffage autonome
8.2. Matériaux constituant la carrosserie : Tôles d'acier soudées
8.2.1. Protection contre l'incendie : Non
8.3. Nombre de places assises : 1, sur demande 2
8.4. Sièges :
8.4.1. Avant : 1 siège conducteur réglable, sur demande : 1 passager à droite du chauffeur
8.5. Nombre de portes :
8.5.1. Latérales :
Avant gauche : une porte chauffeur, battante à commande manuelle
Avant droite : une porte, battante à commande manuelle
Médiane : une porte coulissante à commande manuelle – Sur demande : suppression de cette porte
8.5.2. Arrière : une porte à double battant, à commande manuelle
8.5.3. Fermetures : verrouillage à clés ou centralisé de l'extérieur, avec déverrouillage intérieur
8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
8.6.1. Emplacement :
8.6.1.1. Sur portes latérales : 1 vitre fixe et 1 vitre descendante à commande électrique
8.6.1.2. Sur porte latérale coulissante : 1 vitre fixe, Sur demande : 1vitre fixe et 1 coulissante
8.6.1.3. Sur porte arrière : 1 vitre fixe sur chaque battant
8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1. Pare-brise : verre feuilleté
8.7.2. Vitres latérales : verre trempé
8.7.3. Vitres arrières : verre trempé
8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
8.8.1. Places avant :
8.8.1.1. Siège conducteur : ceinture 3 points à enrouleur, sur siège ISRI, avec 2 points d'ancrages sur siège et 1 sur le montant gauche
8.8.1.2. Siège passager : Sur demande : 1 place, avec ceinture 3 points à enrouleur, sur siège ISRI, avec 2 points d'ancrages sur siège et 1 sur le montant droit
8.9.
8.10.
8.11.

9. ECLAIRAGE :

9.1. Feux de route : deux
9.2. Feux de croisement : deux, groupés aux feux de route
9.3. Feux de position
9.3.1. Avant : deux, groupés aux feux de route
9.3.2. Latéraux : six, (trois de chaque côté)
9.4. Feux position arrière : deux
9.5. Indicateurs de changement de direction :
9.5.1. Avant : deux, groupés aux feux de route
9.5.2. Arrière : deux, groupés aux feux de position
9.5.3. Latéraux : deux, indépendants (un de chaque côté)
9.6. Feux de stop : deux, incorporés aux feux de position
9.6.1. Troisième feux stop central : Sur demande : un, indépendant
9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : deux, indépendants
9.8. Dispositifs réfléchissants :
9.8.1. Avant : sans objet
9.8.2. Arrière : deux, indépendant
9.8.3. Latéraux : six, groupés aux feux de position
9.9. Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction
9.10. Feux de marche arrière : deux, groupés aux feux de position
9.11. Feux de brouillard :
9.11.1. Avant : deux, groupés aux feux de route **ou** sur demande : deux indépendants
9.11.2. Arrière : un, groupé au feu de position, côté gauche
9.12. Feux d'encombrement :
9.12.1. Avant : sans objet
9.12.2. Arrière : sans objet
9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière :
9.13.1. Indicateur de changement de direction : Sur demande : deux, indépendants sur la partie haute du pavillon
9.14. Feux spéciaux : Néant

10. DIVERS

10.1. Accessoires
10.1.1. Essuie-glaces : 2 à deux vitesses et balayage intermittent
10.1.2. Lave-glace : oui
10.1.3. Rétroviseurs :
10.1.3.1. Extérieur : Deux, plus un miroir de surveillance côté droit et gauche
10.1.3.2. Intérieur : Un
10.1.4. Avertisseur sonore : Un, électrique
10.1.5. Dispositif antivol : verrou de colonne de direction - Sur demande : système d'anti-démarrage codé par transpondeur
10.1.6. Extincteur : A installer après aménagement
10.1.7. Equipements particuliers : Sur demande : une lampe autonome - un triangle de pré signalisation
10.1.8. Chauffage autonome : oui, sur demande
10.1.8.1. Nature du combustible : Liquide
10.2. Marque d'identité
10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : située sur le socle du siège chauffeur, côté gauche
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sous le capot moteur, sur le montant inférieur du pare brise
10.2.3. Structure du numéro d'identification

WDB	906	6	5	.	1	.	
Identification du constructeur	Identification du type	Fourgon	Tonnage	5 = Version 35 7 = Version 45	Direction	Usine de production (de A à Z ou de 0 à 9)	Numéro dans la série du type

10.2.4. Le numéro d'identification commence à : WDB 906 65. 1 . 390 001
10.2.5. Identification du moteur : sur le dessus à l'arrière, côté volant moteur
10.3.

7. FREINAGE

Voir notice descriptive du véhicule de base sauf pour les points suivants :
7.9. Dispositif ralentisseur :
7.9.1. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II : Non concerné
7.9.2. Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 :
Avec boite de vitesses mécanique : Electromagnétique sur transmission
Avec boite de vitesses automatique : Néant.
7.9.3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis :
Avec boite de vitesses mécanique : Retenue moteur seul
Avec boite de vitesses automatique : Ralentisseur obligatoire pour les véhicules circulant dans les régions difficiles ou accidentées

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : Autocar
8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes : climatisation, chauffage additionnel, soutes, aménagement pour UFR et PMR conforme à l'Annexe VII de la directive 2001/85, hayon élévateur sur la face arrière.

Dans la version A16S+1UFR, l'emplacement pour l'UFR est situé à l'arrière gauche. Il est maintenu par un système de fixation au sol et une ceinture 3 points Q'STRAINT.
1 place est réservée pour la personne à mobilité réduite à l'avant droit.

8.1.2 Volume des soutes à bagages :

Versions de transformation en porte à faux arrière de 2015 mm (45)	Volume maxi des compartiments à bagages (m3):	Versions de transformation en porte à faux arrière de 1615 mm (35)	Volume maxi des compartiments à bagages (m3):
A16S+1UFR et 16S	0	20C, 20C2	0.6 m^3
23 et 20	0.6 m^3	17C	2.5 m^3
20A, 17	2.5 m^3	14C	2.0 m^3
		20CA	1.0 m^3

8.2 Matériaux constituant la carrosserie
8.2.1 Nature : Tôle acier
8.2.2 Protection contre l'incendie : Oui

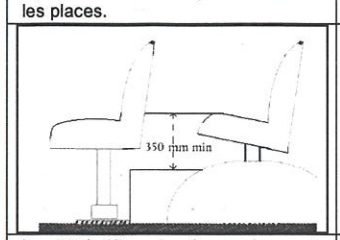
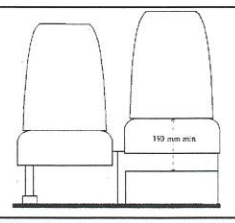
8.3 Nombre de places assises :

Versions de transformation	Assises (y compris conducteur)	UFR	Debout (nombre maxi)	Total
23	23	0	0	23
16S	23 maxi dont au moins 16 sièges fixes	0	0	23 maxi
A16S+1UFR	21* maxi dont au moins 16 sièges fixes	1	0	21 maxi
20A – 20 – 20C – 20C2 – 20CA	20	0	0	20
17 – 17C	17	0	0	17
14C	14	0	0	14

* cette valeur est minorée de 4 places en présence d'un UFR.

8.4 Sièges
8.4.1 A l'avant :
Siège chauffeur MERCEDES d'origine en ceinture 3 points.

8.4.2 A l'arrière :
8.4.2.1 Sièges fixes

CIVIC	IRATI / ROUTER
Sièges de la première rangée, derrière le chauffeur, la rambarde avant et à l'arrière en face l'allée en ceinture 3 points exclusivement, pour les autres places : ceinture 2 points. Option : Ceintures 3 points à toutes les places.	Sièges de la première rangée, derrière le chauffeur, la rambarde avant et à l'arrière en face l'allée en ceinture 3 points exclusivement, pour les autres places : ceinture 2 points.
	
Possibilité d'élever le siège au-dessus du passage de roue afin que la distance entre le haut du coussin et le passage de roue soit d'au moins 350 mm.	Possibilité de relever le devant de l'assise du siège situé au-dessus du passage de roue afin que la distance entre le haut du coussin et le passage de roue soit d'au moins 350 mm.

8.4.2.2 Sièges amovibles :
Uniquement dans les versions 16S et A16S+1UFR, sièges individuels CIVIC ou ROUTER installés dans la zone en arrière des passages de roue de l'essieu 2 et fixés au sol par des fixations Q'STRAINT ou UNWIN.
Nombre de sièges pouvant varier selon la configuration d'aménagement (cf. attestation d'équipement).
Possibilité de cohabiter des sièges fixes avec des sièges amovibles.

8.5. Nombre de portes
8.5.1 Latérale : Voir le tableau ci-dessous.
8.5.2 Arrière : Voir le tableau ci-dessous.

Versions de transformation	Portes placées sur les faces latérales		Porte sur la face arrière
	Avant gauche	Avant droite	
Toutes	1S	1N	X ou 0

Type de porte et commande
N : Porte de service : Louvoyante électrique.
S - Porte de secours : Battante manuelle
X - Autre porte
0 - Pas de porte (porte AR double d'origine remplacé par un panneau tôlé)
8.5.3 Fermeture : de sécurité à 2 positions sur porte de secours.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres Issues de secours :
8.6.1 Nombre et emplacements:
Fenêtres de secours : Une baie sur face latérale gauche
8.6.2 Mode d'ouverture : marteau brise glace

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé

8.8. Équipement des places assises en ceintures de sécurité :
8.8.1. Places avant : Voir 8.4
8.8.2. Places arrière : Voir 8.4

8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1. Avant : sans objet
8.10.2. Arrière : assuré par la carrosserie.

8.11. Dispositif anti-projections : sans objet

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Voir notice descriptive du véhicule de base sauf pour les points suivants :
9.5. Indicateurs de changement de direction
9.5.2 Arrière: 2 d'origine + 2 en haut en option.

10 . DIVERS

10.1. Accessoires :
10.1.1 à 10.1.5 : Voir notice descriptive du véhicule de base.
10.1.6 : Extincteur : 1
10.1.7. Divers
. Eclairage intérieur non éblouissant pour le conducteur
. Eclairage des marches à l'ouverture des portes
Chauffage autonome en option, conforme à la directive 2001/56.
Celui-ci fonctionne au GO.
. Un dégivrage pour le pare-brise
. Tous les circuits sont protégés par un fusible indépendant.
. Les circuits regroupant plusieurs appareils sont protégés par un fusible d'au maximum 16A.
. Poignée à la porte de service
. Un pare-soleil
. Plaques et inscriptions réglementaires

10.2. Marques d'identité :
10.2.1. à 10.2.5. Voir notice descriptive du véhicule de base.

10.3. Marques d'identité du transformateur :
10.3.1. Emplacement de la plaque de transformation : sur le montant de la porte latérale gauche
10.3.2. Structure de numéro de transformation :
170 : MERCEDES aménagé
000 : incrémentation pour toute nouvelle commande
10.3.3. Le numéro de transformation carrossier commence à : 170017

11 .VISITE TECHNIQUE : Voir notice descriptive du véhicule de base.

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur de la 2ème étape **Vehixel Carrossier Constructeur – ZA – 01340 ATTIGNAT**, que les véhicules
de catégorie internationale : M2
genre : TCP
marque : MERCEDES
dont les types - variantes - versions suivent :
9065DF4 10 35 MOD A, 9065DF4 10 45 MOD A
9065DF4 13 35 MOD A, 9065DF4 13 45 MOD A
9065DF4 16 35 MOD A, 9065DF4 16 45 MOD A
versions de transformation : 20C – 20C2 – 17C – 14C – 20CA – 23 – 20A – 20 – 17 – 16S – A16S+1UFR

livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Cette extension est motivée par :
- L'intégration de sièges amovibles CIVIC et ROUTER,
- L'intégration des sièges ROUTER,
- L'adjonction de la boite de vitesse automatique,
- L'adjonction des versions de transformation : A16S+1UFR et 16S,
- La suppression des versions de transformation : 19CR – 16CR – 18 CR – 18CR2 – 22R – 21R – 21R2 – 19R et A18+1UFR.

Nota(s) : Aménagements réceptionnés en tant qu'entité technique suivant la directive 2001/85/CE (conformément à l'article 103-5°/ de l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié)

Mention(s) particulière(s) : nombre de places assises à porter sur la carte grise :
- version 45 MOD A (sauf version de transformation A16S+1UFR) : **23** (véhicule à nombre de places variable)
- version 45 MOD A (version de transformation A16S+1UFR) : **21**
- version 35 MOD A : **20** (véhicule à nombre de places variable)

Fait à VIRIAT le 7 décembre 2010

Le technicien supérieur principal de l'industrie et des mines

Signé L. CASAUBIEILH.

Vu, approuvé et enregistré sous le N° L-0170-07-05
LYON, le 10 décembre 2010
Pour le préfet et par délégation,
L'ingénieur de l'industrie et des mines:
Signé : A. DANIERE

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, Carrosserie VEHIXEL CARROSSIER CONSTRUCTEUR, Constructeur de la 2e étape, certifions :
a) que le véhicule prêt à l'emploi :

(D1) Marque	MERCEDES											
(D2) Type Variante et version (1)	~~906 5 DF4 10 35 MOD A~~ ~~906 5 DF4 13 35 MOD A~~ ~~906 5 DF4 16 35 MOD A~~					~~906 5 DF4 10 45 MOD A~~ 906 5 DF4 13 45 MOD A ~~906 5 DF4 16 45 MOD A~~						
Versions de transformation (1)	~~20C~~	~~20C2~~	~~17C~~	~~14C~~	~~20CA~~	~~23~~	~~20A~~	~~20~~	~~17~~	~~16S~~	A16S+ 1UFR	
(D3) Dénomination commerciale	SPRINTER LIGNEO EXCELIO											
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : (2)	WDB9066571S511597											
(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) :	5000											
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) :	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											Néant
(G) Masse en service (G1+75) (kg) : (2)	3565											
(G1) Masse à vide nationale (PV) (kg) : (2)	3490											
(J) Catégorie internationale :	M2											
(J1) Genre national :	TCP											
(J3) Carrosserie (désignation nationale)	CAR											
(K) Numéro de la réception par type :	L-0170-07-05											
P1) Cylindrée (cm^3)	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											
P2) Puissance nette maximale (kW) :	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											
(P3) Source d'énergie	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											
(P6) Puissance administrative (CV) :	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											
Q) rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle)	Sans objet											
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) à reporter sur la carte grise (véhicule à places variables) (1)	~~20~~					~~23~~					21	
(U1) Niveau sonore à l'arrêt	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											
(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (min^{-1})	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											
V7) CO2 (g/km) :	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											
V9) Classe environnementale	Voir certificat de conformité du véhicule de base.											

(1) Rayer les mentions inutiles. (2) A compléter.

est entièrement conforme au type, variante et version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus et peut de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire (Voir Nota).

b) que le véhicule sort de nos usines le : 12/2010

pour être livré à (nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut du concessionnaire) :

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès verbal de réception du type et le certificat de conformité du véhicule de base.

Rappel :Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire), doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la Préfecture :
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort de nos usines équipé :

a) D'un ralentisseur électromagnétique : ~~OUI~~ . NON (1)
Si oui :
1) Le PTAC et le PTRA sont majorés de 150 kg, (2) masse du ralentisseur, conformément au nota du chapitre 2 et du point 7.9. de cette notice descriptive. (1)
2) La masse du ralentisseur est comprise dans la masse à vide nationale (PV).

b) Véhicule équipé d'un chauffage autonome (conforme aux prescriptions techniques de la directive 2001/56/CE) : oui – ~~non~~ (1)

c) Numéro de transformation : 170026 (2)

d) ~~- pour la version 16S : de sièges fixes (hors conducteur) de type et de sièges amovibles de type ...~~

- pour la version A16S+1UFR : de 16 sièges fixes de type CIVIC (hors conducteur), de 4 sièges amovibles de type CIVIC et de 1 emplacement UFR.

~~- pour les autres versions : de sièges (hors conducteur) type~~ (2).

(1) Rayer les mentions inutiles. (2) A compléter.

ATTIGNAT le 13 décembre 2010

Vehixel
Carrossier Constructeur
Zone d'Activité
01340 ATTIGNAT
Tél. 04.74.25.10.96
Siret 450 087 549 00017 - APE 2920 Z

91013

06 12 2010

NOTICE DESCRIPTIVE DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE DES VEHICULES MERCEDES

TYPES: 906 5 DF4 10 35 MOD A – 906 5 DF4 10 45 MOD A
906 5 DF4 13 35 MOD A – 906 5 DF4 13 45 MOD A
906 5 DF4 16 35 MOD A – 906 5 DF4 16 45 MOD A

Réalisé par la S.A.VEHIXEL CARROSSIER CONSTRUCTEUR
ZA -01340 ATTIGNAT

NOTA : Aménagement réceptionné selon la directive 2001/85/CE.

O.GENERALITES

01. Constructeur : DaimlerChrysler AG – D-70546 Stuttgart (Allemagne)
01.1. Représentant accrédité en FRANCE : EvoBus France S.A.S. 2 à 6 rue du Vignolle 95200 Sarcelles
0.2. Constructeur de la 2ème étape : VEHIXEL CARROSSIER CONSTRUCTEUR Zone d'activités 01340 ATTIGNAT
0.2.2. Nature de la transformation : AUTOCAR
0.3. Marque : MERCEDES
0.4. Désignation commerciale : SPRINTER LIGNEO EXCELIO
0.5. Catégorie internationale : M2
0.6. Genre : Transport en commun de personnes (TCP)
0.7. Types, variantes et versions : 906 5 DF4 10 35 MOD A ou 906 5 DF4 10 45 MOD A ou 906 5 DF4 13 35 MOD A ou 906 5 DF4 1345 MOD A ou 906 5 DF4 16 35 MOD A ou 906 5 DF4 16 45 MOD A
Versions de transformation : porte-à-faux arrière (35) : 1615 mm : 20C, 20C2, 17C, 14C, 20CA ; porte-à-faux arrière (45) : 2015 mm : A16S+1UFR, 23, 20A, 20, 17, 16S
0.7.1. Décodage des TVV : Voir notice du véhicule de base
MOD : Type modifié **; A** : homologation selon la directive 2001/85/CE et porte de service avancée ; ****** : nombre de places assises, **C** : porte à faux AR court, **A** : indice de différenciation ; **2** : indice de différenciation ; **UFR** : Usager en Fauteuil Roulant ; **S** : sièges amovibles.

0.8. Puissance administrative : 7 cv

1. CONSTITUTION GENERALE
Voir notice descriptive du véhicule de base.

2. MASSES ET DIMENSIONS (m et kg) :
Au sein de la présente notice les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

VERSIONS	Version 35 MOD A					Version 45 MOD A					
VERSIONS DE TRANSFORMATION	20C	20C2	17C	14C	20CA	23	20A	20	17	16S	A16S+ 1UFR
2.1 Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC)	5000										
2.2 Masse en charge maximale ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA)	7000										Néant
2.4 Masse en charge techniquement admissible :	Voir notice descriptive du véhicule de base.										
2.5 Charge maximale admissible											
2.5.1 Sur essieu 1	1850										
2.5.2 Sur essieu 2	3500										
2.6 Voie Avant	Voir notice descriptive du véhicule de base.										
2.7 Voie Arrière	Voir notice descriptive du véhicule de base.										
2.8 Empattement	4,325										
Véhicule livré carrossé :											
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche (ces poids prennent en compte toutes les options d'équipement possibles sauf le ralentisseur)											
2.9.0 Total	3110					3200				3300	3490
2.9.1 Sur l'essieu 1	1390					1370				1400	1370
2.9.2 Sur l'essieu 2	1720					1830				1900	2120
2.10 Porte à faux AV	1,004										
2.11 Porte à faux AR	1,615					2,015					
2.12 Longueur hors tout :	6,944					7,344					
2.13 Largeur hors tout	1,993										

Nota : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (7.9) il est admis de pouvoir augmenter la masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (2.1) et la masse en charge maximale de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et des ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce dans la limite de 150 kg. Il est également admis de pouvoir augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.5.2) de 100 kg.

3. MOTEUR Voir notice descriptive du véhicule de base.

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT
Voir notice descriptive du véhicule de base, sauf pour le point 4.1.
4.1. Type de boîte de vitesse : Mécanique TSG 360 (6 rapports avant et une marche arrière)
Automatique MB W5A 380 (5 rapports avant et une marche arrière)

5. SUSPENSION Voir notice descriptive du véhicule de base.

6. DIRECTION Voir notice descriptive du véhicule de base.

3.12. Réservoir à carburant :			
3.12.1. Emplacement	Sur le côté gauche		
3.12.2. Capacité (en litres)	De série : 75 (en option : 100)		
3.12.3. Matériau	polyéthylène		
3.13. Mode d'alimentation du moteur	Par rampe commune haute pression. Injecteurs à commande mécanique et gestion électronique		
3.14. Type de filtre à air	à cartouche sèche		
3.15. Allumage	Par compression		
3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques	12 volts		
3.17. Dispositif d'anti-parasitage	sans objet		
3.18. Refroidissement du moteur	par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur visco-coupleur		
3.19. Nombre de silencieux d'échappement	un + un catalyseur + un filtre à particules		
3.20. Niveau sonore au point fixe :			
3.20.1. Valeur du niveau sonore	87 dB (A)	83 dB (A)	86 dB (A)
3.20.2. Régime de rotation correspondant	2.850 tr/min		
3.20.3. Position de la sortie d'échappement	Dans l'empattement, côté droit		
3.21. Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption	Frappé sur la plaque constructeur		
3.22.			
3.23.			
3.24. Classe environnementale	0555*0874G (EURO 5) **ou** 0555*0874K (EEV)		

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1. Type des boîtes de vitesses :

Mécanique :
TSG 360 (6 rapports avant et une marche arrière)

Automatique : (seulement avec variante 13 ou 16)
MB W5A 380 (5 rapports avant et 1 marche arrière)

4.1.1. Emplacement du levier de commande : Au tableau de bord

4.2. Type d'embrayage : - Mono disque à sec (boîtes de vitesses mécaniques) - Coupleur hydraulique (boîtes de vitesses automatiques)
4.2.1. Mode de commande : - Par pédale et transmission hydraulique (boîtes de vitesses mécaniques) - Automatique ou séquentiel (boîtes de vitesses automatiques)
4.3. Type de transmission entre boîte de vitesses et roues : Par arbres à cardans à l'avant, pont arrière et boîte de transfert

4.4. Démultiplication de la transmission :
4.4.1. Circonférence de roulement des pneumatiques de référence : 2.115 mm
4.4.2. Démultiplication et vitesses à 1.000 tr/min

Avec boîte de vitesses TSG 360

Combinaison des vitesses	Rapports de boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1.000 t/min (en Km/h)
1	5,076	4,727	23,994	5,289
2	2,610		12,337	10,286
3	1,518		7,176	17,685
4	1,000		4,727	26,846
5	0,791		3,739	33,939
6	0,675		3,191	39,772
Arrière	4,722		22,321	5,585

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée

Boîte de vitesses automatiques (sur demande) :

BV/Rapport	1	2	3	4	5	AR
W5A 380	3.595	2.186	1.405	1.000	0.831	3.167

Peuvent être montés en option les rapports de ponts suivants :

Moteur 70 kW (Variante 10)

BV / Rapport	4,182	4,727
TSG 360	X	X

Moteur 95 kW (Variante 13)

BV / Rapport	4,182	4,727
TSG 360	X	X
W5A 380	X	X

Moteur 120 kW (Variante 16)

BV / Rapport	4,182	4,727
TSG 360	X	X
W5A 380	X	X

4.5. Vitesse maximale effective : 100 Km/h
4.6. Indicateur de vitesse : oui
4.7. Compteur kilométrique : oui
4.8. Chrono tachygraphe : oui
4.9. Limiteur de vitesse : oui, par réglage du boîtier électronique à 100 km/h

5. SUSPENSION

5.1. Avant : Roues indépendantes - 1 lame transversale – 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique – 2 triangles inférieurs - Barre stabilisatrice (en option)
5.2. Arrière : Essieu rigide – 2 ressorts à lames longitudinaux - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - Barre stabilisatrice (en option)
5.3.
5.4.

6. DIRECTION

6.1. Type de direction : A crémaillère avec assistance. L'effort volant est amplifié par pression hydraulique.
Cette pression est délivrée par une pompe hydraulique entraînée par le moteur.
6.1.1. Système de régulation de stabilisation (ESP) :
Ce dispositif permet d'augmenter la stabilité du véhicule par régulation du couple moteur et du système de freinage
(une indication au tableau de bord signale au chauffeur l'arrêt ou l'entrée en fonction du système)
6.2. Diamètre de braquage hors tout : 15,6 mètres

7. FREINAGE

7.1. Frein de service : A double circuit (type X)
7.2. Répartiteur de freinage : Oui, fonction gérée électroniquement (EBV)
7.2.1. Dispositif antibloqueur de roues : Oui, de catégorie 1
7.2.1.1. Principe : Un capteur sur chaque roue
7.3. Frein de secours : Assuré par l'indépendance des circuits
7.4. Frein de stationnement : A main, par levier agissant sur les roues de l'essieu 2
7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. Frein de service : Par fluide hydraulique
7.5.2. Frein de secours : Par fluide hydraulique
7.5.3. Frein de stationnement : Par câbles
7.6. Assistance des freins :
7.6.1. Frein de service : Oui, servo-frein à dépression alimenté par une réserve de fluide de 6,31 litres, elle même régénérée par une pompe à vide entraînée par le moteur
7.6.2. Frein de secours : Voir frein de service
7.6.3. Frein de stationnement : Non
7.7. Réservoirs de fluide et d'énergie : Réservoir de fluide à niveau visible placé sous le capot moteur
7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances : a) voyant lumineux rouge sur planche de bord
b) voyant lumineux orange sur planche de bord et écran multifonctions
7.7.2. Paramètres mesurés pour l'alarme : a) Baisse de niveau de fluide pour l'hydraulique
b) défaillance ABR
7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : Lors de la mise sous tension ou par réalisation d'une défaillance
7.8. Type de freins :
7.8.1. Frein de service
7.8.1.1. Essieu 1 : Disques
7.8.1.2. Essieu 2 : Disques
7.8.2. Frein de secours : Disques
7.8.3. Frein de stationnement : A tambours incorporés aux disques arrières
7.9. Dispositif ralentisseur :
7.9.1.
7.9.2. Dispositif ralentisseur additionnel :
7.9.2.1. Avec bénéfice de poids prévu au nota chapitre 2 : Sans objet
7.9.2.2. Sans bénéfice de poids : Sans objet
7.9.3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : Ralentisseur électrique pour les véhicules pouvant circuler dans les régions difficiles ou accidentées
7.10.

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : Fourgon pour aménagement T.C.P.
8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes : Chauffage autonome
8.2. Matériaux constituant la carrosserie : Tôles d'acier soudées
8.2.1. Protection contre l'incendie : Non
8.3. Nombre de places assises : 1, sur demande 2
8.4. Sièges :
8.4.1. Avant : 1 siège conducteur réglable, sur demande : 1 passager à droite du chauffeur
8.5. Nombre de portes :
8.5.1. Latérales :
Avant gauche : une porte chauffeur, battante à commande manuelle
Avant droite : une porte, battante à commande manuelle
Médiane : une porte coulissante à commande manuelle – Sur demande : suppression de cette porte
8.5.2. Arrière : une porte à double battant, à commande manuelle
8.5.3. Fermetures : verrouillage à clés ou centralisé de l'extérieur, avec déverrouillage intérieur
8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
8.6.1. Emplacement :
8.6.1.1. Sur portes latérales : 1 vitre fixe et 1 vitre descendante à commande électrique
8.6.1.2. Sur porte latérale coulissante : 1 vitre fixe, Sur demande : 1vitre fixe et 1 coulissante
8.6.1.3. Sur porte arrière : 1 vitre fixe sur chaque battant
8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1. Pare-brise : verre feuilleté
8.7.2. Vitres latérales : verre trempé
8.7.3. Vitres arrières : verre trempé
8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
8.8.1. Places avant :
8.8.1.1. Siège conducteur : ceinture 3 points à enrouleur, sur siège ISRI, avec 2 points d'ancrages sur siège et 1 sur le montant gauche
8.8.1.2. Siège passager : Sur demande : 1 place, avec ceinture 3 points à enrouleur, sur siège ISRI, avec 2 points d'ancrages sur siège et 1 sur le montant droit
8.9.
8.10.
8.11.

9. ECLAIRAGE :

9.1. Feux de route : deux
9.2. Feux de croisement : deux, groupés aux feux de route
9.3. Feux de position
9.3.1. Avant : deux, groupés aux feux de route
9.3.2. Latéraux : six, (trois de chaque côté)
9.4. Feux position arrière : deux
9.5. Indicateurs de changement de direction :
9.5.1. Avant : deux, groupés aux feux de route
9.5.2. Arrière : deux, groupés aux feux de position
9.5.3. Latéraux : deux, indépendants (un de chaque côté)
9.6. Feux de stop : deux, incorporés aux feux de position
9.6.1. Troisième feux stop central : Sur demande : un, indépendant
9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : deux, indépendants
9.8. Dispositifs réfléchissants :
9.8.1. Avant : sans objet
9.8.2. Arrière : deux, indépendant
9.8.3. Latéraux : six, groupés aux feux de position
9.9. Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction
9.10. Feux de marche arrière : deux, groupés aux feux de position
9.11. Feux de brouillard :
9.11.1. Avant : deux, groupés aux feux de route **ou** sur demande : deux indépendants
9.11.2. Arrière : un, groupé au feu de position, côté gauche
9.12. Feux d'encombrement :
9.12.1. Avant : sans objet
9.12.2. Arrière : sans objet
9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière :
9.13.1. Indicateur de changement de direction : Sur demande : deux, indépendants sur la partie haute du pavillon
9.14. Feux spéciaux : Néant

10. DIVERS

10.1. Accessoires
10.1.1. Essuie-glaces : 2 à deux vitesses et balayage intermittent
10.1.2. Lave-glace : oui
10.1.3. Rétroviseurs :
10.1.3.1. Extérieur : Deux, plus un miroir de surveillance côté droit et gauche
10.1.3.2. Intérieur : Un
10.1.4. Avertisseur sonore : Un, électrique
10.1.5. Dispositif antivol : verrou de colonne de direction - Sur demande : système d'anti-démarrage codé par transpondeur
10.1.6. Extincteur : A installer après aménagement
10.1.7. Equipements particuliers : Sur demande : une lampe autonome - un triangle de pré signalisation
10.1.8. Chauffage autonome : oui, sur demande
10.1.8.1. Nature du combustible : Liquide
10.2. Marque d'identité
10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : située sur le socle du siège chauffeur, côté gauche
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sous le capot moteur, sur le montant inférieur du pare brise
10.2.3. Structure du numéro d'identification

WDB	906	6	5	.	1	.	
Identification du constructeur	Identification du type	Fourgon	Tonnage	5 = Version 35 7 = Version 45	Direction	Usine de production (de A à Z ou de 0 à 9)	Numéro dans la série du type

10.2.4. Le numéro d'identification commence à : WDB 906 65. 1 . 390 001
10.2.5. Identification du moteur : sur le dessus à l'arrière, côté volant moteur
10.3.

11. VISITES TECHNIQUES

11.1. Emplacement de la plaque correcteur : sans objet
11.2. Pression déclarée par le constructeur : sans objet
11.3. Pression de disjonction : sans objet
11.4. Pression aux têtes d'accouplement : sans objet
11.5. Longueur des bras de levier : sans objet
11.6. Course maximale des actionneurs de freins : sans objet
11.7. Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : sans objet
11.8. Observation

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Mandataire EVOBUS FRANCE SAS – 2 à 6, rue du Vignolle – ZI – B.P. 90134 – 95842 – SARCELLES CEDEX que les véhicules de catégorie internationale M2 - genre TCP marque MERCEDES BENZ,
dont les types – variantes – versions suivent : type 906 5 DF4 – variantes 10 -13 -16– versions 35 - 45
Livrés :
- non aménagés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné. Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA : - Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2008/74/C.E. ;
- Véhicule conforme aux limites du niveau K de la directive 2008/74/C.E..

Fait à Montlhéry, le 12 octobre 2009

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

F. VARRIERAS

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° P-2160.07.03
Fait à Paris, le 12 octobre 2009
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France

Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules

M. CHAPUT

ANNEXE III BIS

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, EvoBus France S.A.S., 2 à 6 rue du Vignolle – Zone Industrielle – 95200 Sarcelles, représentant dûment accrédité de la firme Daimler AG, D-70546 Stuttgart constructeur de la marque Mercedes Benz, certifions que le véhicule livré non aménagé :
(2) Dénomination :

(D1)	Marque	: MERCEDES BENZ	
(D2)	Type	: 906 5 DF4	
	Variante	: ~~10 –~~ 13 ~~–16~~	(1)
	Version	: ~~35 –~~ 45	(1)
(D3)	Dénomination commerciale	: SPRINTER NCV3	
(E)	Numéro d'ordre dans la série du type	: WDB 906 657 1S 511 597	(3)
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	: 5.000 Kg	
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC)	: 5.000 Kg	
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA)	: 7.000 Kg	
(J)	Catégorie internationale	: M2	
(J1)	Genre national	: T.C.P.	
(K)	Numéro de la réception par type	: P-2160.07.03	
(P1)	Cylindrée	: 2.148 cm³	
(P2)	Puissance nette maximale	: ~~70 kW ou~~ 95 kW ~~ou 120 kW~~	(1)
(P3)	Source d'énergie	: GO	
(P6)	Puissance administrative	: 07 CV	
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 1	(3)
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt	: ~~87 dB(A) ou~~ 83 dB(A) ~~ou 86 dB(A)~~	(1)
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	: 2.850 tr/min	
(V7)		: non concerné	
(V9)	Classe environnementale	: 0555*0874G ~~ou 0555*0874K~~	(1)

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus

- sort de nos usines, le 05 Novembre 2010

Pour être livré à :
VEHIXEL CAROSSIER CONSTRUCTEUR
Zone d'Activité
01 340 ATTIGNAT

Fait à Sarcelles, le 05 Novembre 2010

(1) Rayer la mention inutile – (2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation – (3) A compléter

Nota 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès verbal de réception complémentaire
- soit un procès verbal de réception à titre isolé

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés, EvoBus France S.A.S., 2 à 6 Rue du Vignolle - Zone Industrielle - 95200 Sarcelles, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort bien de nos usines équipé :

a) Charge maximale admissible sur l'essieu 1	: 1.850 Kg ~~ou 2.000 Kg~~	(1)
a) D'un ralentisseur électrique	: ~~oui –~~ non	(1)

Fait à Sarcelles, le 05 Novembre 2010

(1) Rayer la mention inutile

EvoBus France

NOTICE DESCRIPTIVE

MERCEDES BENZ

Type : **906 5 DF4** – Variantes : **10 ou 13 ou 16** – Version : **35 ou 45**

0. GENERALITES

0.1. Constructeur : Daimler AG – D-70546 Stuttgart (Allemagne)
0.1.1. Représentant accrédité en France : EvoBus France S.A.S. 2 à 6 rue du Vignolle - 95200 Sarcelles
0.2.
0.3. Marque : MERCEDES BENZ
0.4. Désignation commerciale : Sprinter NCV3
0.5. Catégorie internationale : M2
0.6. Genre : T.C.P. (Non aménagé)
0.7. Type, variantes et versions : 906 5 DF4 10 35 **ou** 906 5 DF4 13 35 **ou** 906 5 DF4 16 35
ou 906 5 DF4 10 45 **ou** 906 5 DF4 13 45 **ou** 906 5 DF4 16 45
0.7.1. Décodage des T.V.V. : Type : **906 5** (Gamme Sprinter 5 tonnes) – **D** (Diesel) – F (Fourgon) - **4** (moteur 4 cylindres)
Variantes : **10** (95 CV din) **ou 13** (129 CV din) **ou** 16 (163 CV din)
Version : **35** (Porte-à-faux arrière 1.615 mm) **ou 45** (Porte-à-faux arrière 2.015 mm)
0.8. Puissance administrative : 7 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux
Essieu 1 : 2 roues simples
Essieu 2 : 2 roues jumelées
1.1.1. Emplacement des roues motrices : Roues de l'essieu 2 – De série : dispositif antipatinage de roues (A.S.R.) et système de stabilité dynamique (E.S.P.)
Un voyant orange au tableau de bord signale au conducteur l'entrée en fonction du système.
1.1.2. Emplacement des roues directrices : Roues de l'essieu 1
1.2. Dimensions des pneumatiques : 195/75 R 16C (107/105 R) ou indices charges/vitesses supérieurs
Sur demande : 205/75 R16 C (110/108 R) ou indices charges/vitesses supérieurs
1.3. Constitution de la coque : Conception en trois segments séparés. Longerons droits continus en forme d'échelle, avec tôles de plancher
1.4. Emplacement et disposition du moteur : A l'avant longitudinal
1.5 Emplacement du poste de conduite : En arrière de l'essieu 1, côté gauche

2. MASSES ET DIMENSIONS

Au sein de la présente notice descriptive, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière

2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC)	: 5.000 Kg
2.2. Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA)	:
2.2.1. Sans système de freinage de remorque	:
2.2.1.1. Avec remorque sans frein	: 5.750 Kg
2.2.1.1.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1.	: 750 Kg
2.2.1.2. Avec remorque équipée de freins à inertie	: 7.000 Kg
2.2.1.2.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2.	: 2.000 Kg
2.3.	
2.4. Masse en charge techniquement admissible	: 5.000 Kg
2.5. Charges maximales admissibles :	
2.5.1. Sur l'essieu 1	: 1.850 Kg, sur demande : 2.000 Kg (seulement avec pneumatiques 205/75 R 16C)
2.5.2. Sur l'essieu 2	: 3.500 Kg
2.6. Voie avant	: 1,708 m
2.7. Voie arrière	: 1,521 m
2.8. Empattement	: 4,325 m

Véhicules livrés carrossés

	Version 35	**Version 45**
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche		
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements	:	
2.9.0. Total	: 2.395 Kg	2.445 Kg
2.9.1. Essieu 1	: 1.290 Kg	1.280 Kg
2.9.2. Essieu 2	: 1.105 Kg	1.165 Kg
2.10. Porte-à-faux avant	: 1,004 m	1,004 m
2.11. Porte-à-faux arrière	: 1,615 m	2,015 m
2.12. Longueur hors tout	: 6,944 m	7,344 m
2.13. Largeur hors tout	: 1,993 m	1,993 m
2.14		

3. MOTEUR

Variantes	10	13	16
3.1. Dénomination du type	OM 651 DE 22 LA		
3.1.1. Marque	Daimler AG		
3.1.2. Marquage moteur	651 956	651 955	651 957
3.2. Description générale	Moteur diesel, 4 temps		
3.2.1. Genre			
3.2.2. Principe de fonctionnement	Moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin		
3.2.3. Suralimentation	Par turbo compresseur entraîné par les gaz d'échappement et échangeur		
3.2.4. Dispositifs antipollution	Système EGR		
3.3. Nombre et disposition des cylindres	4 cylindres en ligne		
3.4. Cylindrée	2.143 cm³		
3.5. Rapport volumétrique de compression	16,2		
3.6. Puissance maximale	70 kW	95 kW	120 kW
3.7. Régime de puissance maximale	3.800 tr/min		
3.8. Couple maximal	25 mdaN	30,5 mdaN	36 mdaN
3.9. Régime du couple maximal	1.400 à 2.400 tr/min	1.200 à 2.400 tr/min	1.400 à 2.400 tr/min
3.10. Régime de rotation maximal	4.200 tr/min ± 150		
3.11. Carburant utilisé	Gasoil		